

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2012**

L'an deux mil douze le douze novembre, le Conseil Municipal de Saint Martin Longueau, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel COLLETTE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Claire VERCRUYSSSE, Odile CORDIER, Lucienne THOMAS. Messieurs Michel COLLETTE, Philippe POULAIN, Eric BARRUET, Denis MESSIO, François LAURENT, Pascal LEHMANN, Philippe TOFFIN, Jean-Pierre WRZACHOL, Médéric PARROT.

Présence de la gendarmerie de 20h00 à 20H30 au sujet de la Participation Citoyenne.

Ouverture de la séance à 20H30

Secrétaire de séance : Monsieur Médéric PARROT

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 17 septembre 2012.
- Travaux de voirie et bâtiments 2013.
- Participation des collectivités aux mutuelles des agents territoriaux.
- Mise en place d'un entretien professionnel des agents territoriaux.
- Avancement de grade pour deux agents.

Questions diverses :

- Agenda municipal.
- Participation citoyenne (présence de la gendarmerie de 20h00 à 20h30).
- Isolation extérieure du groupe scolaire.

Monsieur Le Maire demande si les membres du Conseil Municipal ont des remarques à propos du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2012.

Madame THOMAS propose de remplacer dans l'approbation des statuts du SITTEUR la phrase « Monsieur POULAIN rappelle que le transport n'est pas prise en charge par le SITTEUR » par « Monsieur POULAIN rappelle que le transport est assuré par le SITTEUR mais financé par les communes concernées. »

Madame Thomas Propose pour le rapport des eaux usées et des eaux claires de remplacer « riverains » par habitants.

Madame THOMAS propose d'ajouter des titres de chapitres pour les informations diverses.

Monsieur PARROT interroge Monsieur Le Maire sur le fait que sur la feuille des délibérations est inscrit « Choix des entreprises pour les marchés concernant la Rue du Marais et la RD 1017 pour à l'unanimité valider la décision de la commission. »

Comment peut ont avoir délibérer sur une information diverse, alors que Monsieur Le Maire n'a pas mis au vote ce point ?

Monsieur le Maire propose de corriger cette anomalie en mettant ce point à l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce soir. Vote Pour à l'unanimité.

Monsieur PARROT demande si d'éventuelles conséquences sont possibles par rapport à cette erreur?

Monsieur Le Maire dit ne pas savoir et va se renseigner.

Approbation du procès-verbal du 17 septembre en acceptant les propositions de Madame THOMAS. Vote Pour à l'unanimité.

Monsieur Le Maire prend la parole pour signaler avoir entendu un certain nombre de propos sur Monsieur MESSIO et que cela ne convient pas à Monsieur Le Maire.

Monsieur LE MAIRE demande au Conseil Municipal de confirmer sa confiance à Monsieur MESSIO. Le Conseil Municipal renouvelle sa confiance à Monsieur MESSIO à l'exception de Monsieur PARROT qui ne lui renouvelle pas sa confiance et argumente (exemples récents : convocations qui arrivent après ou au moment des réunions, des propos qui lui semble inacceptables auprès d'habitants).

#### Vote sur le Choix de l'entreprise pou les travaux rue des Marais.

Monsieur Le Maire propose de choisir l'entreprise Froissart pour les travaux de la rue des Marais et de la RD1017.C'est l'entreprise qui réalise actuellement les travaux en cours rue des Marais.

Vote Pour : 11            Abstention : 1 (Monsieur PARROT)

#### Travaux de voirie et bâtiment 2013.

Monsieur Le Maire annonce les projets de voirie et bâtiment pour l'année 2013.

- Toiture de l'école avec une estimation d'un coût d'environ 42350 euros TTC et une subvention espérée d'environ 18000 euros.
- Le mur de l'église pour un coût d'environ 48200 euros TTC et une subvention espérée d'environ 15000 euros.

- Rue Désiré Eve : Faire les entrées charretières (entrées en pavés) et continuer les parkings. Prévision du montant des travaux 50000 EUROS.
- Rue de Villette : Problème d'assainissement, plus tronçon entre la 1017 et la mare pour un montant de 29000 TTC pour la rue et 25000 TTC pour le carrefour. Cela comprend aussi la création de trottoirs.

Pour les travaux rue Désiré Eve et la rue de Vilette des demandes de subventions seront effectuées. Monsieur Le Maire précise que pour être recevable le dépôt des dossiers doit se faire avant fin novembre.

Monsieur Le Maire met les projets de Travaux de voirie et bâtiment 2013 au vote.

Vote Pour à l'unanimité

Monsieur Le Maire rappelle qu'un changement du PLU va se faire, que cela aura un coût d'environ 30000 euros. Monsieur Le Maire annonce un financement avec une aide par subvention du Conseil Général. Il existe déjà dans le budget une provision (10000 euros) et une nouvelle provision sera vraisemblablement dans le prochain budget.

Monsieur Le Maire informe que la construction du Columbarium est commencée, l'Ossuaire va être fini pour la fin du mois. Le paiement doit se faire pour avril 2013.

### **Participation des collectivités aux mutuelles des agents territoriaux**

Monsieur Le Maire présente les nouvelles dispositions concernant les mutuelles « santé » du personnel territorial. Aujourd'hui deux familles sont concernées et la participation de la collectivité est de 68,78 euros/mois pour les deux familles. Il ya deux ans 3 familles étaient concernés. En 1988, 6 familles étaient concernées.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur une participation ou pas (par contre il ne peut y avoir participation qu'a partir du moment où la mutuelle de l'agent est labellisée).

Dans le cadre où il décide une participation, elle doit être exprimée en montant et non plus en pourcentage.

Le bureau propose participation mensuelle de 15 euros par agent ou famille d'agent

Soit une charge annuelle maximum de 1800 euros

Monsieur LEHMANN propose que ce montant soit évolutif et si besoin modifier l'année prochaine. Monsieur LAURENT demande à savoir si les agents retraités sont en droit de demander à la commune une participation à la mutuelle.

Madame THOMAS répond que oui mais demande au secrétariat de vérifier cette information.

Madame THOMAS demande si le centre gestion peut apporter une aide ou des renseignements notamment en terme juridique et de gestion.

Monsieur LEHMANN déclare que le dossier devra sûrement être de nouveau travailler l'année prochaine.

Monsieur PARROT demande pourquoi nous avons une baisse du nombre « de familles concernées » selon vos propos et critères, et si Monsieur Le Maire à consulter l'ensemble des agents ou certains des agents sur « cette question de mutuelle ».

Monsieur Le Maire répond que la baisse peut s'expliquer par le choix des agents et n'avoir abordé le sujet de la mutuelle santé avec aucun agent.

Monsieur PARROT constate q'une fois encore le dossier lui semble insuffisamment travailler.

Monsieur Le Maire dit qu'il faudra expliquer aux agents pourquoi la commune participe moins.

Vote pour une participation de la commune :

Vote Pour à l'unanimité.

Vote pour une participation de 15 euros :

11 POUR      1 Abstention (Monsieur PARROT).

### Mise en place d'un entretien professionnel des agents territoriaux.

Monsieur le Maire annonce la mise en place d'un entretien professionnel pour les agents territoriaux de la commune en remplacement de la notation.

Monsieur Le Maire dit qu'il faut :

- établir un organigramme
- informer le personnel sur l'entretien
- créer des fiches de poste

Monsieur Le Maire assure que cela favorisera la détermination du montant de la prime et de savoir avec exactitude qui fait quoi.

Monsieur PARROT demande à Monsieur Le Maire si à ce jour il existe un organigramme, des fiches de poste et si Monsieur Le Maire sait la fonction et les tâches des agents de la commune.

Monsieur Le Maire répond non à toutes ces questions.

Monsieur PARROT demande qui fera les entretiens ou pourrait être amené à faire les entretiens ?

Monsieur Le Maire et Monsieur POULAIN répondent que se sera le président du RPI, Monsieur POULAIN, et Monsieur Le Maire.

Monsieur PARROT fait savoir que la gestion du personnel lui semble insatisfaisante, mais respectant la compétence propre du Maire en la matière ne va s'étendre ce soir sur ce sujet.

Madame TOMAS demande à Monsieur le Maire si le Conseil doit prendre une délibération sur la mise en place d'un entretien professionnel des agents territoriaux.

Monsieur Le Maire répond que non et que ce point n'est qu'informatif.

#### Avancement de grade pour deux agents.

Deux agents ont une possibilité d'avancement de grade.

De rédacteur à rédacteur principal 2<sup>ième</sup> classe et d'éducateur sportif seconde classe à éducateur sportif première classe.

Monsieur le Maire informe que cela se fera à partir du 01/01/2013.

Il est nécessaire pour un des deux agents d'obtenir aussi l'accord du Conseil Municipal de Sacy Le Grand.

Monsieur Le Maire ne sait pas la position du Conseil Municipal de Sacy Le Grand et s'engage à contacter rapidement la mairie de Sacy Le Grand.

Monsieur BARRUET indique que cet avancement de grade aura une incidence infime sur le traitement de ces deux agents.

VOTE POUR à l'unanimité pour l'avancement de grade des deux agents

#### QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur Le Maire fait savoir qu'il veut organiser la dématérialisation des documents.

Monsieur PARROT demande à Monsieur Le Maire si les documents sont datés, notamment les documents reçus en mairie (cachet date de réception). Monsieur le Maire répond que oui.

Monsieur PARROT demande alors pourquoi certains documents qui lui sont remis par le secrétariat de mairie ne comportent pas ce type de renseignements.

Madame BOURSIER et Monsieur Le Maire évoquent des erreurs possibles du secrétariat.

- ✓ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des dépenses élevées pour l'éclairage sont à prévoir avec le changement de matériaux coûteux. Les raisons de ce changement de matériel est l'application de nouvelles normes en terme d'éclairage et la résolution de problèmes d'éclairage défectueux.
  
- ✓ Monsieur MESSIO informe le Conseil de futurs travaux rue de Paris (numéros 80/82/84) pour résoudre les problèmes de stagnation des eaux. Monsieur MESSIO annonce avoir deux devis pour des montants de 9000 euros TTC et de 9200 euros TTC.

Monsieur LEHMANN demande si ce problème existe depuis longtemps, et les causes de ce problème.

Monsieur MESSIO répond que les causes sont un point bas et un terrain non perméable. Ce problème ne date effectivement pas d'aujourd'hui.

- ✓ Monsieur Le Maire fait distribuer au Conseil Municipal l'agenda municipal. Ce projet date de un an mais le travail sur ce dossier à été tardif et n'a pu se concrétiser que cette année. La distribution se fera début décembre.

La commande comprend 700 exemplaires. 620 exemplaires pour les foyers et 80 pour une distribution extérieure (par exemple vœux du maire).

- ✓ Monsieur Le Maire annonce que pour l'isolation extérieur du groupe scolaire il faut compter environ 218000 euros (sans les portes et les fenêtres). Monsieur Le Maire va faire une demande de devis pour des travaux d'isolation et que ces travaux seront a prévoir par tranches.
  
- ✓ Monsieur Le Maire annonce que toutes les lampes halogènes de la salle socio sont grillées et qu'un devis pour un éclairage LED va être effectué.

Monsieur PARROT fait remarquer qu'il manque de WC à l'intérieur de la salle socio et également de place (par exemple pour ranger le matériel de sport).

Monsieur Le Maire répond qu'effectivement il manque de la place, et qu'il réfléchi à des solutions depuis un long moment. Mettre des tiroirs sous la scène (l'estrade) à été envisagé.

Mesdames VERCRUYSSSE, CORDIER et Messieurs BARRUET et LAURENT répondent qu'il ne manque pas de place dans la salle socio.

Monsieur PARROT confirme ce manque de place et ajoute que pour trouver des solutions il faut déjà reconnaître l'existence des problèmes.

- ✓ Monsieur PARROT tient à féliciter le travail de la commission cimetièrre et son responsable Monsieur POULAIN.

Monsieur POULAIN associe l'ensemble des membres de la commission à ce travail de bonne qualité.

Monsieur PARROT demande à Monsieur POULAIN si les procédures sont correctement respectées afin de ne pas nuire aux intérêts de la commune et à toute personne concerné par les affaires du cimetière.

Monsieur POULAIN répond que la procédure est suffisamment respectée.

- ✓ Monsieur PARROT demande à Monsieur Le Maire si une réponse à son courrier, question également posée oralement en Conseil Municipal et relative à la formation et au débat sur la formation en conseil municipal peut enfin lui être fourni.

Monsieur Le Maire répond à Monsieur PARROT que des formations par l'union des maires de l'Oise sont possibles.

Monsieur PARROT fait remarquer à Monsieur le Maire que ce n'est pas l'objet de sa question et de son intervention.

Monsieur Le Maire dit ne pas donner d'autres réponses à cette question ce soir.

Monsieur Le Maire demande qui veut prendre la parole ou qui veut poser d'autres questions.

Pas de demandes ou de manifestations, la séance est levée à 22H50







